

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 11 octobre 2019**

**Objet : Actualisation du plan de financement prévisionnel FttH (J1 + J1bis) sur le territoire de la Haute-Vienne**

L'an deux mille dix-neuf, le onze octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux octobre 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 37 (dont 14 procurations) - 131 voix

Votants : 37 Pour soit 131 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean BARIAUD – suppléant de Mr Y. Le Gouffe – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD – procuration donnée à S. Vallée - 2 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – procuration donnée à Mme G. Barat – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – procuration donnée à Mr V. Turpinat – 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – procuration donnée à Mr C. Hanus – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mme Geneviève BARAT – suppléante de Mr M. Hazouard - 15 voix  
Mr Vincent JALBY – procuration donnée à Mme M. Guillou - 2 voix  
Mr Francis LATRONCHE – suppléant de Mr P. Vergnolle – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – procuration donnée à Mr Y. Raymondaut - 6 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – procuration donnée à JJ. Caffy - 1 voix  
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr JL Michel - 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL - procuration donnée à Mr JP. Bernardie – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr P. Désarménien – 6 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – procuration donnée à Mr P. Duroux – 1 voix  
Thierry TROLONG – procuration donnée à JC. Trunde – 1 voix  
Mr Jean-Claude TRUNDE – suppléant de Mr S. Gaudy – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Président de la CC de Noblat  
Vice-Président Département Creuse  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Alain LAGARDE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Agglo Grand Guéret  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature

1 : Plan de financement :

La délibération n°601 du 5 Avril 2018 a adopté un plan de financement pour le déploiement d'un réseau public de fibre optique sur le territoire de la Haute-Vienne dans le cadre du jalon 1 (30 000 prises) ; la délibération n°687 du 28 Juin 2019 a adopté un plan de financement complémentaire pour un déploiement public de prises supplémentaires (16 000) dans le cadre du jalon 1 bis.

Pour rappel, les plans de financement ci-dessous :

	Haute-Vienne Jalon 1
<b>Investissements totaux estimés (HT)</b>	<b>40 823 408 €</b>
Subvention UE	5 000 000 €
Subvention FSN	10 063 144 €
Subvention Région	11 917 312 €
Département Haute-Vienne	5 997 498 €
EPCI Haute-Vienne	7 845 454 €

	Haute-Vienne Jalon 1bis
<b>Investissements totaux estimés (HT)</b>	<b>25 433 520 €</b>
Subvention UE	
Subvention FSN	6 989 665 €
Subvention Région	8 447 286 €
Département Haute-Vienne	3 206 569 €
EPCI Haute-Vienne	6 790 000 €

Soit en consolidé le plan de financement total J1+ J1bis ci-dessous :

	Haute-Vienne Jalon 1 + Jalon 1bis
<b>Investissements totaux estimés (HT)</b>	<b>66 256 928 €</b>
Subvention UE	5 000 000 €
Subvention FSN	17 052 809 €
Subvention Région	20 364 598 €
Département Haute-Vienne	9 204 067 €
EPCI Haute-Vienne	14 635 454 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/10/2019

Application agréée E-legalite.com

N°710-2

Le besoin de financement prévisionnel Département de la Haute-Vienne / EPCI Haute-Vienne est de **23 839 521€**.

Cette enveloppe sera portée dans une unique convention globale **d'avance remboursable** signée avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Ce plan de financement modifié jalon 1 et jalon 1 bis est basé sur le scénario SPL « hypothèse moyenne », à savoir 10 % d'abattement sur les recettes attendues et période de prise en compte des recettes allongée jusqu'en 2042. Le montant attendu, au vu de ce scénario, pour le territoire de la Haute-Vienne, des recettes nettes, est estimé à **29 M€**.

2 : Modalités d'intervention :

Ce nouveau plan de financement et nouvelle modalité de participation du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le financement du déploiement FttH public a pour conséquence,

- contractuelle :
  - o la signature d'une nouvelle convention Conseil Départemental Haute-Vienne / DORSAL à hauteur du montant indiqué plus haut,
  - o l'annulation par voie d'avenant des conventions antérieures existantes signées,
    - avec les EPCI 87 :
      - 8 conventions d'avance remboursable,
    - avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne :
      - 1 convention de fonds de concours,
      - 1 convention d'avance sur recettes SPL.
- Comptable :
  - o l'annulation des titres EPCI 87 versés en 2018 soit 7 titres pour un montant total de 2 142 557€,
  - o l'annulation des titres fonds de concours versés par le Conseil Départemental en 2016 et 2018 soit 3 titres pour un montant total de 1 830 000€.

Ces remboursements par DORSAL se feront sur l'exercice budgétaire 2019 après encaissement de l'avance de la convention d'avance remboursable versée par le Conseil Départemental à DORSAL, à la signature de la convention.

Par ailleurs, ces opérations ne pourront se faire qu'à réception des avenants d'annulation signés.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'adopter le plan de financement prévisionnel global des opérations FttH J1 et J1 bis sur le département de la Haute-Vienne tel que défini ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer une convention d'avance remboursable globale avec le Département de la Haute-Vienne d'un montant total de 23 839 521€,**
- **d'autoriser le Président à résilier les conventions avec les EPCI 87 par voie d'avenant et à leur rembourser les avances versées en 2018,**
- **d'autoriser le Président à résilier les conventions avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne par voie d'avenant et à leur rembourser les avances versées en 2016 et 2018 sur la convention de Fonds de Concours,**
- **autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL

27, bd  
de la Corderie  
Limoges

DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :

REÇU EN PREFECTURE  
Le 28/10/2019  
Application agréée E-legalite.com